

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2021

L'an 2021, le 4 Octobre, Le Conseil Municipal de LA CHAPELLE VENDOMOISE s'est réuni à 18 heures 30, au lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François BORDE, Maire de La Chapelle Vendômoise.

Date de convocation : 29 Septembre 2021

Présents : Mmes FORTIN Colette, RIGAULT Caroline, CHARDON Catherine, BIGOT Elisabeth

Mrs BORDE François, FARNIER Dominique, BISSON Grégory, GAULT Jean-Philippe, LE MENER François, RHENY Raymond

Absent : Mr POUSSE Pascal, excusé, donne pouvoir à Mme RIGAULT Caroline
Mr BELLANGER Roland, excusé, donne pouvoir à Mr BORDE François
Mr POUSSE Olivier, excusé
Mr ZAARAOUI Omar

Secrétaire : Mr RHENY Raymond

Monsieur Le Maire ouvre la séance et soumet le procès-verbal du conseil municipal du 6 Septembre 2021. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

- **2021-038 - Prêt à usage Bury Nicolas**

Monsieur le Maire indique aux membres présents que le prêt consenti à Monsieur Nicolas BURY, pour la parcelle labourable AC 117, arrive à échéance au 31 Octobre 2021. Il est proposé de reconduire ce prêt à usage pour une durée de 1 an.

Monsieur le Maire demande l'avis des membres présents.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de reconduire le prêt à usage à Monsieur Nicolas BURY et autorise Mr le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

- **2021-039 - Prêt à usage Peschard André**

Monsieur le Maire indique aux membres présents que le prêt consenti à Monsieur André PESCHARD, pour la parcelle labourable ZP 3, arrive à échéance au 31 Octobre 2021. Il est proposé de reconduire ce prêt à usage pour une durée de 1 an.

Monsieur le Maire demande l'avis des membres présents.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de reconduire le prêt à usage à André PESCHARD et autorise Mr le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

- **2021-040 - Prêt à usage EARL DELALEU**

Monsieur le Maire indique aux membres présents que le prêt consenti à l'EARL DELALEU, pour les parcelles ZP 1, ZP 2, arrive à échéance au 31 Octobre 2021. Il est proposé de reconduire ce prêt à usage pour une durée de 1 an.

Monsieur le Maire demande l'avis des membres présents.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de reconduire le prêt à usage à l'EARL DELALEU et autorise Mr le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

- **2021-041 - Admission en non-valeur**

Mr le Maire informe qu'il convient de prendre une délibération concernant des admissions en non-valeur de titres de recettes des années 2015 et 2019 pour un montant total de 80,83 €uros ;

Sur proposition de M. le Trésorier par mail du 23 juin 2021

Monsieur le Maire propose de prendre la délibération suivante :

Article 1 : Statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :

- Pour l'exercice 2015 :

* titre 127, pour un montant de 60,00 €

- Pour l'exercice 2019 :

* titre 244, pour un montant de 20,83 €

Article 2 : DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 80,83 euros.

Article 3 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune au compte 6541.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Mr le Maire à procéder à l'écriture ci-dessus et à effectuer les démarches nécessaires auprès de la Trésorerie.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que :

- les travaux pour le lotissement « Les Coulisses » ont commencés
- les travaux de désamiantage dans l'impasse des maisons brûlées sont en cours.

- **2021-042 – Détermination Prix Lots – Lotissement Les Coulisses**

Monsieur le Maire indique aux membres présents qu'il convient de fixer les prix des lots composant le lotissement « Les Coulisses » afin de pouvoir d'ores et déjà procéder à la commercialisation.

Monsieur le Maire propose de fixer le prix du lot comme suit :

- Lot 07 : 65 000 €
- Lot 08 : 48 000 €
- Lot 09 : 45 000 €
- Lot 10 : 45 000 €
- Lot 11 : 37 000 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de fixer les tarifs comme ci-dessus.

Mr BISSON demande comment sera fait la publication pour la vente de ces lots. Il est répondu que l'on fera une annonce sur le panneau à l'entrée du bourg, sur le site et le bon coin.

- **2021-043 – Demande de Subvention Association Hors commune**

Monsieur le Maire informe qu'il convient de prendre une décision concernant les demandes de subvention pour l'année 2022 reçue de l'Association des conciliateurs de justice de Loir-et-Cher et de la Banque Alimentaire de Loir-et-Cher.

Monsieur le Maire donne la parole à Mr LE MENER François. Celui-ci demande l'avis aux membres présents.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, de :

- Ne pas donner de subvention à la Banque Alimentaire de Loir-et-Cher
- De donner 70 € à l'Association des conciliateurs de justice de Loir-et-Cher

- **2021-044- Tarifs pour le coworking**

Monsieur le Maire informe qu'il convient de délibérer sur les tarifs pour la location des espaces du co-working.

Il propose les tarifs et les horaires suivants :

- *Bureau individuel : 30 € la journée – 15 € la demi-journée
- *Salle de réunion : 60 € la journée – 35 € la demi-journée
- *Espace de travail collectif : 5 € de l'heure – 12 € la demi-journée – 20 € la journée

Il propose également d'instaurer les horaires suivants : 9h-18h et de fixer un tarif pour un accès exceptionnel par dérogation pour les samedis et dimanches pour l'espace collectif.

Mr le Maire demande l'avis des membres présents.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'instaurer les tarifs et les horaires suivants :

- *Bureau individuel : 30 € la journée – 15 € la demi-journée
- *Salle de réunion : 60 € la journée – 35 € la demi-journée

*Espace de travail collectif : 5 € de l'heure – 12 € la demi-journée – 20 € la journée – par dérogation accès exceptionnel les samedis et dimanches 20 € la journée.

Les horaires d'ouvertures seront du Lundi au Vendredi : 8h00-19h00

- **2021-045 – AMO/Management de Projet – Phases de suivi des études de maîtrise d'œuvre et consultation des entreprises**

Afin de mener à bien la construction d'une salle culturelle et aménagement paysager des abords, la collectivité envisage de missionner la société AVENSIA pour la phase de suivi des études de maîtrise d'œuvre et consultation des entreprises pour un montant de 24 125,00 € HT soit 28 950,00 €.T.T.C.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de retenir la société AVENSIA
- d'autoriser le maire à signer les différents documents et marchés à intervenir

- **2021-046 – Autorisation Travaux à 3 F – Impasse des Maisons Brûlées**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il faut autoriser 3 F à faire les travaux sous leur propre responsabilité concernant l'impasse des maisons brûlées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, d'autoriser 3F à effectuer les travaux sous leur propre responsabilité concernant l'impasse des maisons brûlées.

- **2021-047 – Vente terrain avec Immobilière Centre Loire (3F) pour la construction de logements sociaux**

Mr le Maire informe que dans le cadre de la construction des logements par Immobilière Centre Loire sur les terrains de la Commune impasse des Maisons Brûlées, une vente doit être réalisée entre ICL et la Commune.

Pour se faire, une délibération doit être prise en ce sens pour que la parcelle AC 63 qui accueillera les logements fasse l'objet d'une vente à 1 € doit être faite auprès d'un notaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide (11 voix Pour ; 1 voix Abstention) d'autoriser Mr le Maire à effectuer les démarches nécessaires et l'autoriser à procéder à la signature de cette vente.

Cette délibération annule et remplace la délibération 2017/066.

- Divers
- Mr le Maire rappelle :
 - Qu'une balade thermographique et une conférence auront lieu le Mardi 23 Novembre 2021 à 18 h
 - Qu'une réunion publique « Rénov Habitat » aura lieu le Mercredi 8 Décembre 2021 à 18 h 30 – Salle des mariages
- Mr le maire informe :
 - Qu'une réunion avec le CIAS du blaisois aura lieu en mairie le Lundi 11 Octobre 2021 toute la journée.
 - Que le logement situé au 9D Route de Vendôme a été loué au 1^{er} Octobre 2021.

- Que le logement situé au 9E Route de Vendôme est à rénover et il sera loué en meublé.
- Mr le maire indique que la cérémonie du 11 Novembre 2021 aura lieu comme habituellement.
- Mr RHENY Raymond souhaite réunir sa commission de voirie. Une date a été décidée, à savoir le Jeudi 14 Octobre 2021 à 18h
- Mr LE MENER François informe que le groupe pour Festillésime 2022 a été choisi.